



DEFENSE PROFESSIONNELLE RECENSEMENT DES BESOINS D'ENTRAIDE SUITE AUX INONDATIONS

Circulaire n° 1412- AUDE

Narbonne, le 9 décembre 2014

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Suite aux dégâts dans les vignes causés par les inondations de ces dernières semaines, et afin de venir en aide aux vignerons sinistrés, le Syndicat des Vignerons de l'Aude, en collaboration avec la Coopération, les Vignerons Indépendants, et les JA, organise plusieurs journées d'entraide ces prochaines semaines.

Afin de vous faire connaître et de recenser les besoins en homme et en matériel, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire que vous trouverez en pièce jointe:

- soit au syndicat des vignerons de l'Aude, pour les vignerons coopérateurs ou indépendants adhérents
- soit auprès des vignerons indépendants, pour les adhérents aux vignerons indépendants.

Attention, ce formulaire est différent de celui diffusé par la chambre d'agriculture qui a pour objet de vous indemniser au titre des calamités agricoles.

En outre, nous vous rappelons qu'il est important avant de réaliser les travaux de prendre en photo les parcelles et de noter tous les travaux effectués (achats de terre, transport, heures passées dans les vignes etc...)

Restant à votre entière disposition pour de plus amples informations,

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces informations auprès de vos adhérents.

Restant à votre entière disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président
Du Syndicat
des Vignerons

Le Président
Départemental
COOPDEFrance LR

Le Président
Des Vignerons Indépendants

Le Président
Des Jeunes Agriculteurs

F. ROUANET

L. ROUX

J.M. FABRE

J.F. REMY

ENTRAIDE SUITE AUX INONDATIONS

Formulaire à retourner :

➤ Pour les Adhérents de la Fédération des Vignerons Indépendants :

@ : servicetechnique11@wanadoo.fr ou par fax au 04 68 42 44 77

➤ Pour les coopérateurs et vignerons adhérents au Syndicat des Vignerons de l'Aude :

@ : vigneronsdumidi2@orange.fr – Tél : 04.68.32.54.94

Nom..... Prénom.....

Société.....

Mail...../ Portable.....

Adresse.....

N°CVI...../ N° MSA.....

Superficie impactée..... HA soit.....% de la superficie totale de l'exploitation

Vigneron indépendant ☐

Coopérative ☐ (Merci de préciser le nom de la coopérative)

1- Inventaire des dégâts

Biens touchés	Nature des dégâts
Bâtiments	
Matériels	
Terres	<i>Profondeur moyenne des ravines</i> Cubage estimé nécessaire pour la remise en état.....m3 <i>Chemin</i> Cubage estimé nécessaire pour la remise en état.....m3 <i>Parcelle</i> Cubage estimé nécessaire pour la remise en état.....m3

Vignes	
Palissage / goutte à goutte	

1- **BESOIN D'ENTRAIDE**

2.1 **En Main d'œuvre (préciser la nature des travaux envisagés)**

Nombre de personne(s) souhaitée(s).....

Durée envisagée.....

Période souhaitée : du.....au.....

Préciser la nature des travaux à réaliser (afin de permettre aux aidants de s'équiper)

.....

.....

.....

.....

Degré d'urgence des travaux à réaliser :

- Pas urgent ☐
- Relativement urgent ☐
- Très urgent ☐

Possibilité de loger les personnes venant aider : oui ☐ non ☐

Si oui :

- Combien de temps :
- Possibilité de les faire manger sur place oui ☐ non ☐

2.2 **En Matériel**

Type de matériel.....

Durée envisagée.....

Période souhaitée : du.....au.....

Degré d'urgence :

- Pas urgent ☐
- Relativement urgent ☐
- Très urgent ☐

3- **Situation socio- économique**

3-1 Demande de rendez-vous avec un conseiller MSA ☐

(Pour bénéficier d'une prise en charge de vos cotisations ou bénéficier d'une aide sociale RSA/ CMU)

3-2 Demande d'un prêt de trésorerie

Etablissement
bancaire.....

Estimation du besoin.....

4- **Assurance**

Assuré ☐

Non assuré ☐

Si assuré, précisez :

Nature des biens sinistrés donnant lieu au versement d'une indemnité d'assurance :.....
.....

Le montant restant à votre charge (franchise) :.....

Est-ce que malgré votre assurance, des biens sinistrés ne seront pas pris en charge
.....
.....
.....